# Violences basées sur le genre : plus de 6000 cas identifiés en 2023




**A l’occasion de « Tout savoir sur » (TSS), conférence de presse hebdomadaire du Centre d’Information et de Communication gouvernementale (CICG), le mardi 21 novembre 2023, la directrice du Programme national de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), Josiane Bessi, a indiqué que 5 360 cas de VBG ont été répertoriés et pris en charge de janvier 2023 à septembre 2023.**

« La VBG est une réalité tangible en Côte d'Ivoire et reste encore préoccupante. Selon le système national de collecte de données VBG 2022, ce sont 7 919 cas qui ont été rapportés et pris en charge. De janvier 2023 à septembre 2023, nous avons répertorié 5 360 cas de VBG pris en charge », a déclaré Josiane Bessi.

Selon l'indice d'inégalité de genre (PNUD, 2021), le pays est classé 155 sur 170, mettant ainsi en lumière la persistance des normes sociales inégalitaires et stéréotypées dans la quasi-totalité des milieux sociaux.
Les résultats de l'enquête démographique et de santé de 2021 montrent que 26% des femmes de 15 à 49 ans ont subi des actes de violences physiques depuis l'âge de 15 ans.
En 2016, 36,7% des femmes âgées de 15 à 49 ans et 10,9% de filles âgées de 0 à 14 ans ont été excisées. Tout comme 7,7% de filles avant l'âge de 15 ans et 32,1% avant 18 ans sont mariées ou en union. Ces pratiques traditionnelles néfastes représentent une grave menace pour la santé des survivantes.
Le gouvernement a développé des stratégies visant à lutter contre le phénomène. Il s'agit de prise de textes novateurs et d'initiatives au niveau politique, législatif et programmatique.
Toutes ces mesures, a-t-elle poursuivi, ont permis d'enregistrer des résultats encourageants. Les taux de prévalence des mutilations génitales féminines et les mariages forcés sont passés respectivement de 36.7% en 2016 à 21% et de 32% à 23% en 2022.

La conférencière a rappelé que 400 cas de VBG ont été référés en justice en 2022, avant d'appeler à une synergie d'actions pour réduire les inégalités et permettre à la femme d'exprimer son plein potentiel.

Il existe six types de VBG, notamment, le viol, l'agression sexuelle, l'agression physique, le mariage précoce, le déni de ressources, d'opportunités ou de service et la maltraitance psychologique.

Pierre Melèdje